



## **Charte d'utilisation de la marque et du logo FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE**

### **Sommaire**

- 1. Cadre d'utilisation**
- 2. Règles d'utilisation du logo**
- 3. En cas de non-respect de la Charte**
- 4. Demandes**

## 1. Cadre d'utilisation

Les partenaires et prestataires de FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE peuvent utiliser sa marque et son logo dans le cadre des conditions précisées dans cette charte d'utilisation.

La marque officielle est « FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE ». Le sigle commercial « FORMASUP PARIS IDF » est lui aussi utilisable. L'acronyme « FPIDF » peut être utilisé en interne, hors communication officielle.

FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE se réserve le droit de demander la suppression de son logo et de sa marque sur tout support de communication.

## 2. Règles d'utilisation du logo

### Principes

Le terme « logotype » désigne ici l'ensemble des éléments visuels caractérisant FORMASUP PARIS IDF. Le logotype de FORMSUP PARIS IDF est la combinaison de 2 types de signes : un textuel et un figuratif. Seule la combinaison de ces 2 éléments constitue le logo de FORMASUP PARIS IDF. Ces éléments sont donc inséparables. Le logo, sa police, son dessin, ses proportions et ses couleurs sont invariables et intangibles.

Il faut donc que :

- Le logo soit utilisé intégralement (symbole ET nom).
- Le logo soit utilisé avec les couleurs d'origine pour toute documentation ou communication en couleur.

Le logo peut être utilisé en niveau de gris ou en noir pour les impressions noir et blanc.

Toute variation éventuelle (cas de figure spécifique) devra être soumise au service de la communication et obtenir son approbation.

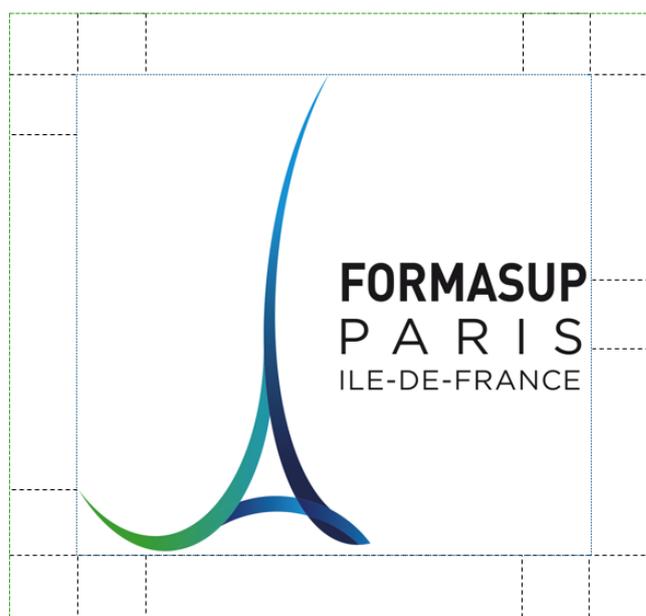
## Taille minimale d'utilisation



Afin de lui conserver une lisibilité constante, la taille minimale d'utilisation du logotype est d'une largeur de 2 cm.

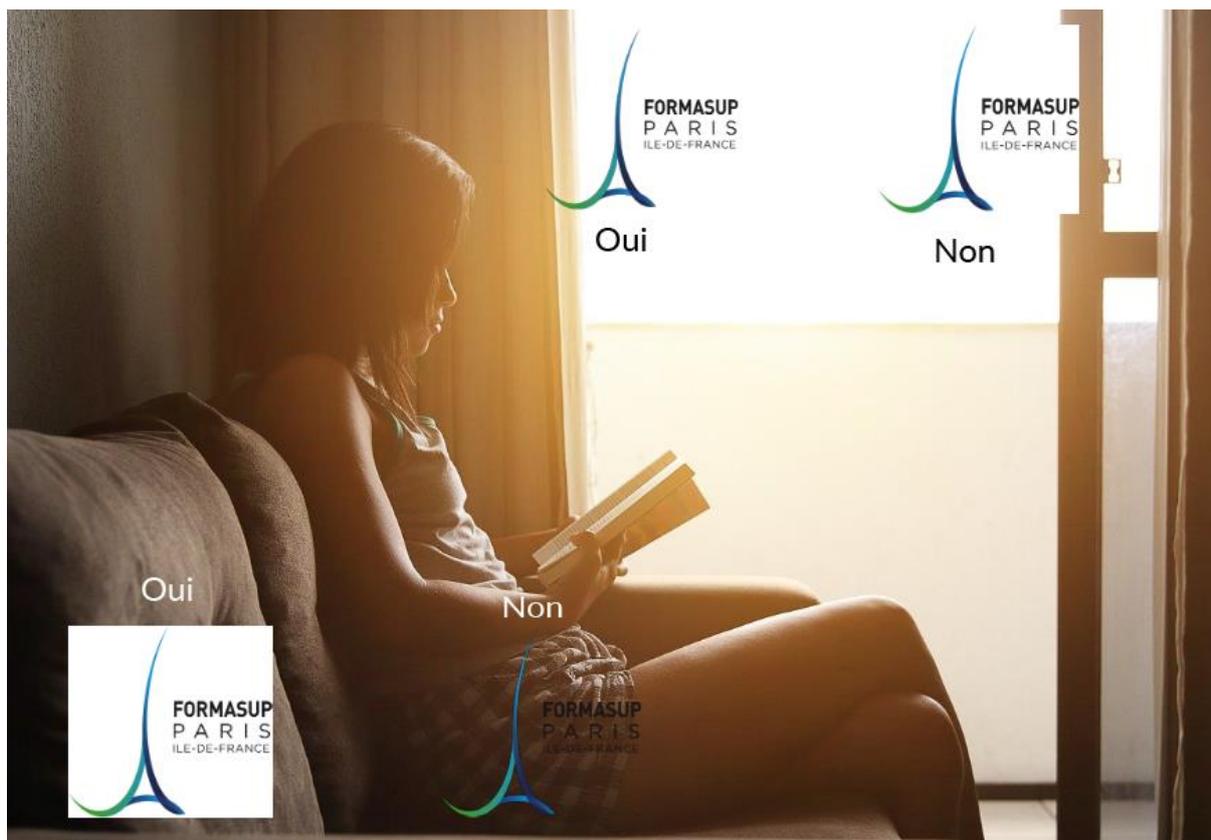
## Zone de protection

Lors de création d'un élément de communication, le logotype doit toujours apparaître dans un espace protégé minimum ou « zone de protection » qui permettra une lecture optimale. Aucun élément graphique ne doit apparaître dans cette zone. Cette zone de protection est déterminée comme indiqué ci-contre.



## Utilisation sur fond couleur ou image

La version .png du logo permet une utilisation sur fond couleur ou image. Toutefois lors d'une utilisation sur fond foncé le logo .jpeg devra être utilisé. La condition de lisibilité reste la règle.



## Interdictions de dénaturer



X Pivoter



X Déformer



X Ombre portée



X Oter une partie du logotype  
(sauf décision ou autorisation du  
service de communication)



X Changer la  
couleur



X Illisibilité

## **3. En cas de non-respect de la Charte**

### Contrefaçon

Les marques « FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE » et « FORMASUP PARIS IDF » sont toutes deux déposées auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Tout usage de la marque ou du logo par une entité qui ne serait pas partenaire ou prestataire de FORMASUP PARIS IDF ou sans son autorisation est interdite et peut être considérée comme une contrefaçon. Le non-respect de la charte le sera de même.

En cas de contrefaçon le titulaire de la marque peut demander des indemnités pour dommages et intérêts ou engager une procédure pénale devant le Tribunal Correctionnel (article L335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle).

## Usage abusif

L'usage de la marque ou du logo de FORMASUP PARIS IDF dans le but de vendre un produit d'une autre marque doit faire l'objet d'une demande auprès du service de communication.

Tout usage non autorisé peut être constitutif d'un usage abusif et être considérée comme une pratique commerciale déloyale. Dans ces cas FORMASUP PARIS IDF se réserve le droit de demander des dommages et intérêts, voire d'engager une action pénale devant le Tribunal Correctionnel (article L120-1 et suivants du Code de la Consommation).

L'utilisation de la marque et du logo de FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE est interdite sur tout support contrevenant à la législation en vigueur. Dans le cas contraire FPIDF ne saurait être tenu pour responsable et se réserve le droit de saisir les instances compétentes. Les atteintes à l'honneur et à la propriété seront présentées devant le Tribunal du siège de FORMASUP PARIS ILE-DE-FRANCE.

## **4. Demandes**

Le service communication de FORMASUP PARIS IDF met à votre disposition le logotype en .png et .jpeg sur son site, [formasup-paris.fr \(https://www.formasup-paris.com/pages/bibliotheque\)](https://www.formasup-paris.com/pages/bibliotheque)

Le logo peut aussi être communiquée sur demande auprès de l'adresse [contact@formasup-paris.com](mailto:contact@formasup-paris.com)

Pour toute question notre service communication peut être contacté au 01 44 26 23 20.